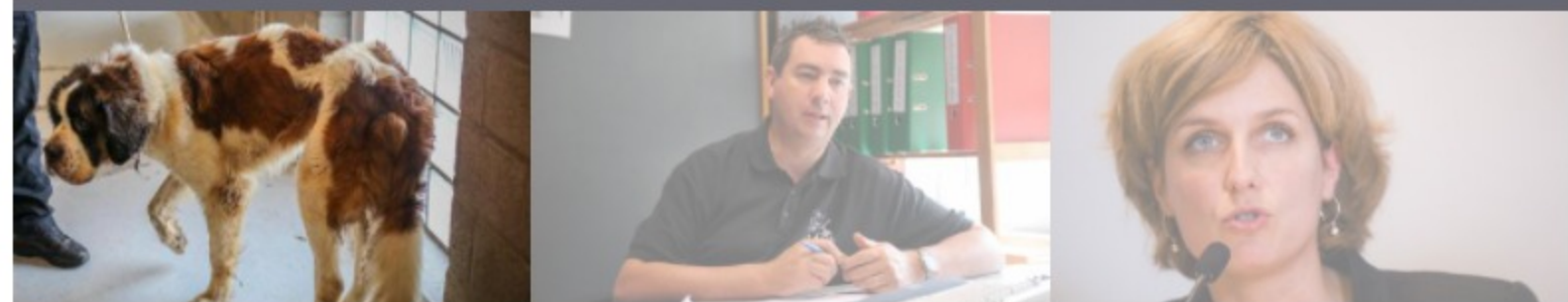


# La SRPA de Liège reçoit en moyenne 1.200 plaintes pour maltraitance animale



Un chien maltraité, récupéré à Grâce-Hollogne. - D.R.



Par [Allison Mazzocato](#)  
Journaliste judiciaire à La Meuse  
| Publié le 2/02/2022 à 06:00

Lecture zen

Avec le Covid et une plus grande sensibilisation au bien-être animal, vous êtes de plus en plus nombreux à déposer plainte à la SRPA de Liège. L'ASBL doit désormais gérer 1.200 plaintes par an : une équipe est mobilisée chaque jour pour les vérifier.

Il y a quelques jours, la SRPA de Liège procédait à la saisie de plus de 250 cobayes à Waremme. Certains animaux étaient détenus dans des cages remplies d'excréments. Le nombre de cobayes par cage rendait la cohabitation très difficile : beaucoup avaient des traces de morsure, de plaies infectées et des ongles trop longs sur lesquels les excréments se collaient. La plupart des rongeurs vivaient en totale liberté dans les locaux. Cette partie de l'immeuble était remplie d'excréments, de déchets, de paille et foin, de restes d'aliments et de vieux articles du magasin.



La semaine dernière, la SRPA a saisi des cobayes. - D.R.

Une situation qui a nécessité la prise en charge des bêtes par plusieurs associations réparties un peu partout en Wallonie. Les animaux seront, une fois rétablis, proposés à l'adoption. Des histoires comme celle-là, malheureusement, la SRPA de Liège en a plein son escarcelle. Et épuiser ce reliquat toujours croissant n'est pas une mince affaire.

« Vous, citoyens, jouez un rôle déterminant dans la lutte contre la maltraitance », précisait encore la SRPA de Liège. « Vous êtes nos yeux et nos oreilles sur le terrain. Si une situation vous paraît anormale, signalez-la ! Notre service Inspections gère plus de 1.200 signalements par an, nous ne pouvons donc pas surveiller de près tous les dossiers. S'il vous est déjà arrivé de déposer plainte à la SRPA, restez attentif et surveillez que la situation ne dégénère pas à nouveau. »

## Pas toujours des saisies

Car, effectivement, avec pareil flux de plaintes en provenance directe des citoyens, difficile pour les équipes du Bois Saint-Gilles d'honorer toutes les interventions dans l'heure. Et Fabrice Renard ne possède pas encore le don d'ubiquité. « 1.200 dossiers par an, c'est désormais notre tape », indique Fabrice Renard. « Fort heureusement, tous les dossiers ne donnent pas lieu à des saisies. Celles-ci concernent environ 1/10e de la masse de dossiers. »



Ils étaient en piteux état. - D.R.

Mais qu'est-ce qui explique ce nombre élevé de plaintes ? « Le bien-être animal a bien évolué ces dernières années, tout le monde est sensibilisé à cette matière. Et puis, le Covid a également joué un rôle. Les gens étaient plus souvent à la maison et donc, plus attentifs à ce qui se passait chez leurs voisins. »

Face à cette montagne de dossiers, la SRPA ne se laisse pas dépasser pour autant. « Quand on nous signale un fait, on intervient au maximum dans les 15 jours. Évidemment, si la situation est urgente, on agit plus vite. Chaque jour, au minimum une équipe est en chemin, uniquement pour traiter les plaintes. »



Les rongeurs seront proposés à l'adoption. - D.R.

Une autre équipe, quant à elle, gère le tout-venant : les animaux qui vagabondent ou encore les interventions à la demande de huissiers, chez des personnes décédées ou expulsées.



# La compétence de la saisie restituée aux policiers

Céline Tellier, ministre wallonne du Bien-Être Animal, rappelle en effet que « les sensibilités à l'égard des animaux évoluent, et de plus en plus d'acteurs se mobilisent pour veiller à leur bien-être. On ne peut que s'en réjouir, les aider à collaborer de manière efficace, et les soutenir dans leurs actions. Étant donné le nombre important d'acteurs concernés, il est très difficile d'avoir une vue exhaustive sur le nombre de plaintes. Les chiffres doivent être analysés avec prudence. Par ailleurs, rappelons qu'une plainte n'est pas nécessairement synonyme d'un cas de maltraitance, tout comme l'absence de plainte ne signifie pas nécessairement l'absence de maltraitance. »

Céline Tellier a notamment restitué la compétence de saisie aux policiers, qu'ils avaient perdue lors de la régionalisation du bien-être animal. « Cela leur permettra d'appuyer utilement les communes, et de renforcer le pouvoir d'action sur le terrain », précise-t-elle. « À ce titre, depuis 2018, les bourgmestres sont également compétents pour procéder à une saisie administrative d'animaux. »

L'Unité du Bien-être Animal réalise une permanence (7j/7 et 24h/24) au n°1718 à l'intention des pouvoirs locaux, pour les soutenir dans les démarches de saisies.

« Le respect du bien-être animal et du vivant de manière global est une priorité. De manière générale, la Ministre est convaincue que c'est la bonne collaboration entre les acteurs de terrain – administration, communes, refuges, police – qui permettra de lutter efficacement contre la maltraitance animale », conclut Céline Tellier.

# À Seraing/Neupré, une opération tous les 15 jours

Nous avons sondé deux zones de police pour voir si, elles aussi, constataient un nombre important de plaintes déposées par les citoyens. À SECOVA, le chef de corps, Vincent Braye, précise que, depuis 2017, il n'y a pas eu d'évolution significative du phénomène. La zone de police tourne ainsi à une vingtaine de dossiers, en moyenne, chaque année. « On est sensibilisé à la chose », précise encore le commissaire-divisionnaire. Du côté de la zone de police de Seraing/Neupré, on a mis en place, depuis un an, des opérations de contrôles. « Elles sont menées tous les 15 jours et sont orientées sur le bien-être animal. Nous avons plus d'interventions puisque la prise en charge est plus rodée, mais pas plus de dénonciations. »

Les plaintes arrivent aux autorités communales, directement à la police, ou fortuitement lors d'une opération dans le cadre d'un autre dossier. C'est la brigade canine qui est en charge de cette problématique.

---

Par A.MA Mardi, Février 1, 2022 - 18:04

## Les dénonciations augmentent, pas la maltraitance

La Ville de Liège est la seule, en région liégeoise, à disposer d'une vétérinaire communale, la fraîchement nommée Aurélie Noirfalise. S'il est encore trop tôt pour tirer un premier bilan des plaintes reçues, l'échevinat du Bien-Être Animal de Christine Defraigne peut toutefois préciser que les plaintes n'arrivent pas toutes au cabinet. « Elles arrivent chez nous, mais aussi à la police ou encore à la SRPA. Mais tout est centralisé par la police de Liège. »

Sur les derniers mois, environ 200 contrôles ont été menés. « Par semaine, nous en faisons entre 10 et 15 mais parfois, il s'agit de revisite. » En effet, lors d'un premier contrôle, la saisie de l'animal n'est pas systématiquement ordonnée. Le propriétaire peut recevoir des conseils ou des avertissements, et un second passage est alors programmé pour voir si cela a été appliqué. « En un an, nous avons procédé à la saisie de plus ou moins 15 animaux. »

L'échevinat de Christine Defraigne a, lui aussi, constaté pendant le confinement une augmentation des dénonciations, mais pas une augmentation de la maltraitance. À titre d'exemple, lors du premier trimestre 2020, le cabinet a géré deux dossiers de chiens agressifs, 13 dossiers de négligence et une seule saisie.